

Les spécialistes mobilisés contre la loi de santé

« La cardiologie est en première ligne des spécialités dont le dépeçage est programmé par la future loi de santé. La mobilisation est impérative pour arrêter ce projet :

cessons tous nos activités professionnelles entre le 24 et le 31 décembre. Bientôt, il sera trop tard pour exprimer des regrets. Ensemble, toutes sensibilités confondues, nous ne devons rien lâcher. »

Cet appel à l'unité d'action du SNSMCV donne le ton de la détermination des médecins libéraux à lutter contre le projet de loi de santé « liberticide » pour la médecine libérale. Réunis pour les « états généraux de la médecine spécialisée », à l'initiative de l'Union des Médecins Spécialiste (UMESPE-CSMF), les spécialistes libéraux ont donné le top départ du mouvement de contestation et élaboré un cahier de doléances - mais aussi de propositions - qu'ils remettront à Marisol Touraine avant la fin de l'année. L'annonce du report de l'examen du projet de loi de janvier à avril prochain signe le premier succès de la détermination des libéraux, qu'elle ne doit pas affaiblir : l'action unitaire est plus que jamais nécessaire pour que ces quelques mois de « sursis » voient aboutir leurs revendications.

Forte participation pour les Etats généraux de la médecine spécialisée organisés à l'initiative de (UMESPE-CSMF) le dimanche 7 décembre à Paris. Trente spécialités étaient représentées par leur président et des membres de leur Bureau et toutes les régions étaient représentées, y compris les DOM. La FHP était aussi représentée par une délégation, de même que l'Intersyndicat National des Internes (ISNI). Tous unis contre le projet de loi de santé « qui attaque de façon frontale la médecine libérale », comme l'a dit Patrick Gasser, dans son allocution d'ouverture. « *Aujourd'hui, il y a le feu dans la maison !* » estime le président de l'UMESPE, qui a rappelé les divers sujets de rejet de ce texte qui « *sert l'hôpital public aux dépens de la médecine libérale* ». Le tiers-payant généralisé obligatoire, bien sûr, mesure « *emblématique* », mais aussi les « *pratiques avancées* » qui « *déstructurent les métiers en redistribuant les compétences* », la liberté d'installation et d'entreprise remise en cause « *par le biais d'un SROS*

ambulatoire sous la coupe des ARS », le service territorial de santé au public dont « l'hôpital devient l'ordonnateur, la capitale du territoire ». Patrick Gasser a aussi évoqué les négociations sur la rémunération des équipes interprofessionnelles « où à aucun moment le médecin spécialiste n'a été cité. Tout se passe comme si l'on voulait effacer des radars le binôme médecin généraliste-médecin spécialiste. L'efficience de notre système de santé est pourtant basé sur ce binôme ». Une efficience que le président de l'UNOF, Luc Duquesnel, a rappelé : « *Moi, médecin généraliste, je ne peux pas prendre en charge un patient chronique sans les spécialistes* ».

« *Face à ces éléments nuisibles, il est indispensable de construire un espace consensuel et partagé. Nous sommes là aujourd'hui pour rechercher le plus grand dénominateur commun* », a déclaré le président de l'UMESPE. Car passé la rédaction du « cahier de doléances » que les spécialistes apporteront à Marisol Touraine « *pour réécrire la loi* », Patrick Gasser a insisté sur l'impérieuse nécessité d'être constructif : « *Nous sommes responsables et un syndicat responsable doit apporter des solutions structurantes. Nous sommes là pour cela.* » Suffisamment responsable pour avoir conscience que le projet de loi ne sera pas abrogé et que « *le système est en marche et qu'il sera difficile de l'arrêter* », l'UMESPE estime qu'il est « *possible de le faire dévier* ». « *C'est ce à quoi nous allons nous attacher* », conclut Patrick Gasser.